Groupe Organisateur de la Commémoration du 29 avril c/o Monsieur Victor NTACORIGIRA Rue Philippe de Champagne n° 3b/boite 22 1000 Bruxelles Belgique

Tél/fax: 0032-2-514.57.85 N

ntacovic@hotmail.com

## Bruxelles, le 28 avril 2011

#### À l'attention de :

Honorable Monsieur Pie Ntavyohanyuma Président de l'Assemblée Nationale du Burundi Palais de Kigobe B.P. 120 Bujumbura, Burundi Tél: 00 257 22 23 36 40; Fax:00 257 22 23 26 22 ou 22 23 36 41 assemblenationale burundi@yahoo.fr

Honorable Monsieur Gabriel NTISEZERANA Président du Sénat du Burundi Avenue Yaranda B.P. 814 Bujumbura, Burundi Tél. 00257 22 24 51 15 ou 22 24 90 32 ; Fax 00257 22 24 51 14 cabinet@senat.bi

OBJET: Deuxième Lettre de demande de « Faire du 29 avril une journée du souvenir et ériger un monument rappelant le génocide contre les Hutu du Burundi».

Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Monsieur le Président du Sénat,

A l'occasion du 38ème anniversaire du terrible génocide contre les Hutu du Burundi commencé le 29 avril 1972, date où nous célébrions aussi le 10ème anniversaire des Accords d'Arusha du 28 août 2000, nous vous avions adressé une lettre dans laquelle nous vous demandions de « Faire du 29 avril une journée du souvenir et ériger un monument rappelant le génocide contre les Hutu du Burundi », génocide qui a fait aussi d'autres victimes.

Aujourd'hui, nous renouvelons notre demande. Cette année en effet, nous sommes à la veille de la commémoration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Indépendance de notre pays le Burundi, un nouveau rendez-vous historique où tout le peuple attend un geste fort de ses représentants pour marquer cet événement d'une pierre blanche. Ce sera aussi la célébration du 11<sup>ème</sup> anniversaire de la signature des Accords d'Arusha évoqués plus haut.

Ces Accords d'Arusha, signés par la grande majorité de la représentation politique burundaise de l'époque, avec le soutien de nos voisins, amis et bailleurs de fonds, avaient suscité l'espoir

de toutes les organisations qui luttent pour le droit et le devoir de mémoire, ainsi que des organisations qui luttent contre le génocide et l'impunité à travers le monde.

Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Monsieur le Président du Sénat,

En cette année 2011, notre pays traverse de nouveau des moments difficiles que nous devons affronter avec sérénité, courage, abnégation mais également avec la volonté de le sortir, une fois pour toutes, des cycles de violences pour l'établissement d'un véritable Etat de Droit.

Notre groupe, qui s'est donné pour mission d'organiser la commémoration de nos morts du 29 avril, exprime de nouveau de très sérieuses inquiétudes quant à la mise en application des recommandations des Accords d'Arusha. Ceux-ci demandent en particulier d'organiser la commémoration de la mémoire des victimes du génocide qui a commencé le 29 avril. Ils demandent aussi de mettre en pratique le Protocole consacré à la répression et à l'éradication des actes de génocide et de crimes contre l'humanité.

C'est pour cette raison que nous profitons, une fois de plus, de cette commémoration pour rappeler aux Institutions des Représentants du Peuple dont vous assurez la présidence, le contenu du Protocole relatif aux actes de génocide et de crimes contre l'humanité.

#### Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi

Protocole I: Nature du conflit Burundais, problème de génocide et d'exclusion et solutions

**Chapitre II: Solutions** 

Article 6: Principes et mesures relatifs au génocide, aux crimes de guerres et autres crimes contre l'humanité.

### Principes et mesures d'ordre politique

- 1. La lutte contre l'impunité des crimes.
- 2. La prévention, la répression et l'éradication des actes de génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité ainsi que toutes les violations des droits individuels, y compris ceux des femmes.
- 3. La mise en œuvre d'un vaste programme de sensibilisation et d'éducation à la paix, à l'unité et à la réconciliation nationale.
- 4. La création d'un observatoire national pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité.
- 5. La promotion d'une coopération régionale en vue de la création d'un observatoire régional pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité.
- 6. La promotion d'un front national interethnique de résistance contre le génocide, les crimes

- de guerre et d'autres crimes contre l'humanité, ainsi que contre la globalisation et la culpabilisation collective.
- 7. L'érection d'un monument national à la mémoire de toutes les victimes de génocide, de crimes de guerre ou d'autres crimes contre l'humanité avec ces mots"plus jamais ça".
- 8. L'instauration d'une journée nationale de commémoration pour les victimes de génocide, de crimes de guerre ou d'autres crimes contre l'humanité ainsi que des mesures permettant l'identification des fosses communes et l'enterrement des victimes dans la dignité.

Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorable Monsieur le Président du Sénat.

Permettez-nous donc de vous inviter, pour la deuxième fois, à prendre vos responsabilités devant ce carrefour de notre histoire en proposant de «Faire du 29 avril une journée du souvenir et ériger un monument rappelant le génocide contre les Hutu du Burundi ».

Nous souhaitons à tous nos compatriotes de vivre une période post-électorale apaisée, libre, démocratique et transparente.

Pour le Groupe Organisateur

Victor NTACORIGIRA

# TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION à

 Son Excellence Monsieur le Président de la République Présidence de la République Boulevard de l'Uprona, Rohero 1, B.P. 1870

<u>Bujumbura, Burundi</u> Fax: 00 257 22 24 89 08

- Monsieur le Premier Vice-président de la République
- Monsieur le Deuxième Vice-président de la République
- Madame, Monsieur le Ministre (Tous)
- Madame, Monsieur le Chef de Mission Diplomatique (Tous)
- Madame, Monsieur le membre de la Société Civile burundaise (Tous)
- Madame, Monsieur le membre de la Société Civile internationale (Tous)
- Madame, Monsieur le journaliste national (Tous)
- Madame, Monsieur le journaliste international (Tous)